



COMMUNE DE
ROCHE (Vaud)

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Roche, le 5 décembre 2020

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission des finances pour

le préavis 65/20 relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2021

	Séances					Emoluments		Signatures
	23.11			
Rapporteur : Mme Caroline Lambert	X							
Membres : MM. Julien Cattin	X							
Mme Marlyse Buchs	X							
Mme Angélique Teixeira	X							
Mme Béatrice Dozot	X							

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances chargée de l'étude du préavis 65/20 s'est réunie le lundi 23 novembre 2020 en présence de Monsieur Christophe Lanz, syndic et délégué municipal des finances, que nous remercions pour sa disponibilité et pour les explications détaillées transmises. Nous tenons à relever la qualité des informations données ainsi que les nombreux commentaires figurant dans le budget, permettant ainsi à chaque conseillère et conseiller d'en prendre connaissance.

L'établissement d'un budget est un exercice difficile et cette année plus encore, dû à la pandémie de la Covid-19, qui aura probablement des répercussions sur les impôts, plus précisément sur les recettes des personnes physiques et morales.

Le budget 2021 présente un excédent théorique de charges de CHF 232'281.00 contre CHF 150'205.00 en 2020. Les postes qui pèsent lourds demeurent les mêmes à savoir la sécurité sociale, l'accueil de jour, la réforme policière et le bassin de transport. L'augmentation, par rapport à 2020 de ceux-ci, se monte à CHF 320'000.00 et la Commune n'a aucune mainmise quant à la maîtrise de ces coûts.

Dans la péréquation, la commune est toujours bénéficiaire mais le montant à recevoir sera amoindri parce que le plafond des dépenses thématiques (routes, transports et forêts) n'a pas été atteint.

Pour les comptes de la rubrique 72 – prévoyance sociale cantonale, la commission a relevé pour le compte 72.35157, participation Lamal, une diminution des charges mais une augmentation pour notre Commune. Cette différence s'explique parce que le détail chiffré de notre participation prévisionnelle à la cohésion sociale 2021 a été communiqué une fois le budget établi. Tous les comptes ont été estimés proportionnellement selon le budget 2020 en tenant compte de la somme globale de CHF 954'975.00 qui était connue à l'élaboration du budget. Il y a quelques différences visibles sur certains régimes mais le chiffre global de notre participation est identique.

Pour la réforme policière, l'ASP de Villeneuve ne passera plus, tous les municipaux ainsi que les employés de la voirie ont été assermentés.

Le compte des ordures est financé par la taxe à 90%, soit 3 % de plus que l'année passée et l'on se réjouit qu'il soit à 100 % et la commission fait confiance à la Municipalité pour diminuer les coûts de transport qui se montent à CHF 75'000.00.

Chaque commune participe au déficit des transports et pour la nôtre, le taux passe de 0.6 à 1 % ce qui représente une hausse de CHF 80'000.00, soit 2 points d'impôts environ. Ceci est dû au passage de la nouvelle desserte avec un train à l'heure. Nous rappelons que notre Municipalité se bat depuis des années pour l'obtenir. Ce taux d'augmentation de la ligne de transport est plafonné à 1 % et ne devrait pas augmenter la charge pour notre Commune quand la cadence des trains passera à la demi-heure.

Notre Commune a vu son point d'impôt augmenter. Ceci s'explique notamment par l'augmentation de notre participation aux deux péréquations et à la réforme policière et il faut retenir que le point d'impôt passera de CHF 37'000.00 (budget 2020) à CHF 45'000.00 pour le budget 2021.

La commission tient à relever que le montant budgété pour l'ARASAPE est stable avec une légère baisse même si notre Commune reste une grande utilisatrice.

La marge d'autofinancement est moins importante mais cela est dû aux deux préavis acceptés à savoir CHF 200'000.00 pour Sogetri et CHF 150'000.00 pour la poste.

Le plan des investissements reste raisonnable et n'est pas surdimensionné.

La commission tient à relever que le fonds de réserve – rattrapage péréquatif alimenté à ce jour à hauteur de CHF 370'000.00 n'a pas été inclus dans le budget parce qu'il est plus juste d'actionner ce compte dans le rapport de gestion afin de cadrer au mieux avec la réalité. Ce fonds de réserve pourrait absorber la perte projetée.

En conclusion

- vu** le préavis no 65/2020 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2021;
- ouï** le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet,
- considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2021, qui présente les résultats suivants :

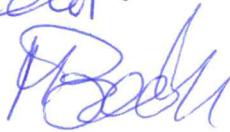
Charges	CHF 9'018'091.00
Revenus	<u>CHF 8'785'810.00</u>
Résultat (déficit présumé)	<u>CHF – 232'281.00</u>

Ont signé :

Julien Cattin



Marlyse Buchs



Béatrice Dozot



Angélique Teixeira



Caroline Lambert



